



ACCÉSSS

Alliance des Communautés Culturelles pour
l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux

Trois personnes sur quatre seront infectées par le **virus du papillome humain** (VPH) au cours de leur vie. Comment s'en protéger?

Ce virus peut paraître inoffensif, car plusieurs personnes vont en guérir éventuellement, mais chez d'autres, le VPH va causer des verrues génitales, des tests de détection du cancer du col anormaux qui nécessiteront des biopsies, des précancers qui nécessiteront des chirurgies et même 11 cancers différents.

La vaccination contre le VPH a clairement été démontrée comme étant hautement efficace pour prévenir ces infections, les verrues génitales et les lésions précancéreuses du col de l'utérus. Il s'agit d'un moyen de prévention offert gratuitement dans toutes les écoles québécoises aux filles et garçons en 4^e année du primaire (vaccin en deux doses). Pour ce faire, un formulaire d'autorisation est envoyé aux parents dans l'agenda de leurs enfants. Toutes les filles de 9 à 18 ans et les personnes ayant une immunité réduite âgées de 9 à 26 ans peuvent recevoir le vaccin gratuitement. Le vaccin est aussi recommandé, même s'il n'est pas gratuit, aux femmes et aux hommes plus âgés afin de diminuer les récurrences de lésions liées au VPH ou pour se protéger du VPH avant le début d'une relation amoureuse nouvelle.

Le vaccin est très sécuritaire et n'est pas associé à des comportements sexuels dangereux des jeunes qui ont été vaccinés. Les personnes immigrées et réfugiées ont généralement un recours moindre aux moyens de dépistage liés au VPH (par exemple la cytologie du col de l'utérus fait lors de l'examen gynécologique anciennement appelé *test PAP*). Ne pas

être vacciné constitue un risque important pour des infections qui peuvent être très sérieuses et qui sont si faciles à prévenir grâce au vaccin.

Pour en savoir plus, contactez l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS) au 514-287-1106 p.22.